

# L'ASSOCIATION SPORTIVE du COLLEGE Robert SCHUMAN REIMS 2018- 2019

## PRESENTATION de l'ASSOCIATION SPORTIVE du collège Robert SCHUMAN :

- 1-Il s'agit d'**une association** régie selon la loi 1901 (Mme LEMAIRE en est la présidente, et les professeurs EPS sont les principaux encadrants des activités physiques et sportives)
- 2-Toutes les associations sportives scolaires sont regroupées sous une même Fédération : l'UNSS. Cette fédération compte 1 million de licenciés. Il s'agit d'**une structure unique en Europe**.
- 3- Cette association est **une école sportive multi-activités** avec différentes modalités de pratique : découverte, soutien, perfectionnement, et **une école de la responsabilité et citoyenneté**.

### SES OBJECTIFS

- 1-**Découvrir** une ou plusieurs activités sportives dans la bonne humeur à petit prix
- 2- **Progresser**, se perfectionner dans une activité sportive
- 3- **Faire des rencontres** cela suppose avoir le courage de se mesurer aux autres pour améliorer sa propre pratique
- 4- Prendre et **assumer des responsabilités** (juge, capitaine, arbitre).

### L'ORGANISATION :

L'encadrement des activités s'effectue par des professeurs spécialistes des activités

**-Les entraînements** ont lieu en semaine de **12h30 à 13h15** et le mercredi après-midi

**-Les rencontres inter-établissements :**  
Les rencontres peuvent être organisées sur des installations sportives extérieures au collège.

-pour les benjamins, et les minimes les trajets (aller et retour) s'effectuent avec le professeur responsable. (sauf cas exceptionnel)

Pour chaque rencontre, une annonce précisant les modalités de déroulement est faite sur le panneau d'affichage UNSS dans la cour, et le licencié reçoit une convocation personnelle.

### Les AVANTAGES :

- 1 -**Un gain pour les séances d'EPS :** l'élève grâce à un cumul de pratique, progresse à son rythme et atteint un niveau dans l'activité choisie tout à fait respectable, et qualifié de référence lors des cours d'EPS. Il devient spécialiste de l'activité en tant que praticien, en tant que jeune officiel.
- 2-**Préparer les échéances lycée :** l'élève dispose de 4 ans pour se fabriquer un panel de différentes expériences sportives et préparer ainsi les échéances lycée.

### L'ASSURANCE :

Notre association sportive souscrit une assurance auprès de la MAIF garantissant l'indemnisation des dommages corporels. Cette assurance garantit une protection efficace de nos licenciés. Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons de la possibilité de souscrire à une protection optionnelle étendue (**IA sport+**) moyennant une cotisation complémentaire. (+10,79 euros)

### Les CONDITIONS d'ADHESION :

- 1- Remplir les papiers d'inscription (voir au dos de la feuille) :**
- l'autorisation parentale
  - la charte de bonne conduite
- Et une cotisation est demandée soit :**
- 16,00 euros** (chèque à l'ordre de l'AS Schuman ou bons CAF autorisés)

### La COMMUNICATION :

- le panneau d'affichage dans la cour du collège
- la messagerie de l'ENT
- la rubrique association sportive du collège

## Le PLANNING des ACTIVITES SPORTIVES 2018-2019 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Badminton</b> gymnase du collège (toutes catégories) 12h30 – 13h15	<b>Futsal</b> gymnase du collège jusqu'à janvier (toutes catégories) 12h30-13h15	<b>Badminton</b> gymnase du collège (toutes catégories) 13h00-14h30	<b>Basket-ball</b> gymnase du collège 12h30 – 13h15 De septembre à fin décembre	<b>Hand-ball</b> gymnase du collège 12h30 – 13h15
	<b>Tennis de table</b> gymnase du collège A partir de janvier (toutes catégories) 12h30 – 13h15	<b>Escalade</b> gymnase Barbusse à REIMS (toutes catégories) 13h00 -14h30 14h30-16h00	<b>Volley-ball</b> gymnase du collège (toutes catégories) 12h30 – 13h15 De janvier à fin avril	<b>Multi-activités :</b> 16h30-17h30 RDV : devant le gymnase du collège  <b>du 3/9 au 19/10 :</b> Jeux pré-sportifs collectifs <b>du 5/11 au 14/12 :</b> basket <b>du 17/12 au 1/02 :</b> volley <b>du 4/02 au 22/03 :</b> tennis de table <b>du 25/3 au 17/05 :</b> badminton <b>17/05 au 29/06 :</b> handball
	<b>Arts du cirque</b> salle polyvalente (toutes catégories) 12h30 – 13h15	En fin d'année : alternance <b>Volley-ball et basket—ball</b> gymnase du collège 12h30-13h15		

# FICHE INSCRIPTION

Cadre réservé

**21225**

au professeur

Licence ponctuelle

Licence année

## ASSOCIATION SPORTIVE du COLLEGE :

### ■ AUTORISATION PARENTALE :

✚ Je soussigné(e) (Nom-Prénom) : \_\_\_\_\_ demeurant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ code postal : \_\_\_\_\_  
ville : \_\_\_\_\_

**Inscrit** mon enfant (Nom-Prénom) \_\_\_\_\_ élève de  
(classe) \_\_\_\_\_ né ( e ) le \_\_\_\_\_ aux activités de l'Association  
Sportive de son établissement. Son inscription entraîne automatiquement la création de sa licence sur la  
base informatique UNSS OPUSS.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre en cas d'accident toute mesure  
dictée par l'urgence :

N° à appeler en cas d'urgence Tel n°1 : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Tel n°2 : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Atteste avoir lu le règlement intérieur de l'association et s'y conformer

Inscrit mon adresse ENT (envoi de courrier en cas d'absence) \_\_\_\_\_

### ✚ INVESTISSEMENT PARENTAL :

Veulent bien participer à l'AS selon leur disponibilité (convivialité)

Désirent faire partie du comité directeur de l'association sportive

### ✚ ASSURANCE :

Souhaite que mon enfant adhère à une assurance supplémentaire IA SPORT + (10 euros 79)

### ✚ DROIT à l'IMAGE :

J'autorise l'Association Sportive à utiliser dans le cadre de l'intranet du collège, des photos  
concernant mon enfant au cours des activités sportives proposées.

Je n'autorise pas l'Association Sportive à utiliser dans le cadre de l'intranet du collège, des photos  
concernant mon enfant au cours des activités sportives proposées.

 Signature des parents

### ■ L'ÉLÈVE S'ENGAGE à RESPECTER le REGLEMENT de l'association SPORTIVE :

Le licencié doit :


Prévenir le professeur lors d'une absence aux entraînements et aux rencontres

Respecter ses engagements du début d'année : demande d'assiduité

Respecter le matériel, les installations et les transports mis à sa disposition

Jouer sans violence et rester maître de lui : employer un langage correct dans les mots et gestes envers ses  
partenaires, adversaires, arbitres, juges, adultes.....

Respecter ce contrat et représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville  
lors de toutes manifestations sportives.

 Signature de l'élève

Depuis la rentrée 2016, le certificat médical n'est plus un document obligatoire pour la prise de licence  
dans le cadre de l'UNSS